



Province de Québec
Municipalité D'East-Hereford
MRC DE COATICOOK

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant une grille des spécifications rattachée au règlement de zonage en vigueur de la municipalité d'East-Hereford.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance du **6 mai 2026** le conseil va adopter le premier projet de règlement de modification numéro **329-26** et intitulé :

Règlement modifiant la grille des spécifications du règlement de zonage 195-08 afin de permettre l'acériculture sur l'ensemble de la zone RF-1

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 mai 2026**, à **18 heures 45 au 15 rue de l'église**.

L'objet de cette assemblée est de modifier la grille de spécification rattachée à la zone RF-1 afin de permettre l'acériculture sur l'ensemble de cette zone.

Au cours de cette assemblée, *le conseil de la municipalité, par l'entremise du maire*, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal *pendant les heures d'ouverture régulières*.

4. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet contient des dispositions qui s'appliquent à la zone RF-1. Le plan identifiant la zone touchée peut être consulté au bureau de la municipalité.

Donnée à East-Hereford ce 20 ième jour d'avril 2026



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sanny Tanguay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'East Hereford, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément au Code municipal du Québec, en affichant une copie à chacun des endroits suivants; à savoir :

1er : HALL D'ENTRÉE DE L'HOTEL DE VILLE D'EAST HEREFORD

2IÈME : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20e jour d'avril 2026.

Sanny Tanguay
Directrice générale et
Greffière-trésorière